



Investir dans les populations rurales

Conseil d'administration

Cent quarante-huitième session

Rome, 15 septembre 2026

Procès-verbal de la cent quatre-vingt-unième réunion du Comité d'audit

Cote du document: EB 2026/148/R.16

Point de l'ordre du jour: 8 a)

Date: 11 août 2026

Distribution: Restreinte

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Allegra Saitto

Directrice et Contrôleuse
Division du contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org



Investir dans les populations rurales

Comité d'audit

Cent quatre-vingt-unième réunion
Rome, 17 juin 2026

Procès-verbal de la cent quatre-vingt-unième réunion du Comité d'audit

Cote du document: AC/181

Date: 31 juillet 2026

Distribution: Restreinte

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Allegra Saitto

Directrice et Contrôleuse
Division du contrôle financier
courriel: a.saitto@ifad.org

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org

Procès-verbal de la cent quatre-vingt-unième réunion du Comité d'audit

1. La cent quatre-vingt-unième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 17 juin 2026 en mode hybride. Le procès-verbal a été approuvé par le Comité et est présenté pour information au Conseil d'administration.
2. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant l'Algérie, l'Angola, le Brésil, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, la République bolivarienne du Venezuela et le Royaume-Uni. Étaient également présents la Conseillère juridique; la Vice-Présidente adjointe chargée du Département des opérations financières et Responsable des finances en chef; le Directeur du Bureau de la gestion globale des risques et Responsable en chef de la gestion des risques; la Directrice et Contrôleuse de la Division du contrôle financier; la Directrice du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO); la Secrétaire du FIDA; ainsi que plusieurs autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2026/181/R.1) – pour approbation

3. L'ordre du jour a été adopté sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour – Rapport du commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables (AC 2026/181/R.2) – pour examen

4. Le commissaire aux comptes a présenté succinctement le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables. Il a pris note des progrès accomplis au cours de l'exercice 2025 dans la mise en œuvre des recommandations formulées les années précédentes. Certains domaines se prêtaient toutefois à des améliorations:
 - i) Les processus pouvaient être optimisés pour faire en sorte que les organismes de service comprennent parfaitement l'étendue des informations à fournir dans les rapports destinés au FIDA. Dans certains cas, le FIDA avait recours à des services fournis par d'autres organisations dans le cadre de ses systèmes d'information. Ces services relevaient donc de la composante information et communication du contrôle interne de l'information financière du FIDA.
 - ii) Les processus visant l'application de la Norme internationale d'information financière IFRS 18 (« États financiers: présentation et informations à fournir ») dans le cadre du contrôle interne de l'information financière pouvaient être menés à bien. Cette norme entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Il était essentiel de prendre sans délai des mesures pour comprendre les exigences et les conséquences de la norme IFRS 18, notamment en ce qui concernait les états financiers, les systèmes de communication des données et les informations à fournir. Cette évaluation devait être réalisée avec l'aide de la Division des technologies de l'information et des communications.
5. La direction s'est déclarée favorable à ces deux recommandations et a informé le Comité qu'une action entreprise de manière proactive était en cours pour faire en sorte que les organismes de service comprennent parfaitement les exigences du FIDA. La direction a également informé le Comité des démarches déjà accomplies en vue de l'application de la norme IFRS 18, notant qu'un document d'information serait présenté lors de la réunion du Comité prévue en septembre 2026.
6. Les membres du Comité ont exprimé leur satisfaction concernant le rapport et le document à paraître sur la norme IFRS 18.
7. **Résultats et suite à donner.** Il a été pris note du rapport.

Point 4 de l'ordre du jour – Mémoire du commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026 (AC 2026/181/R.3) – pour examen

8. Le commissaire aux comptes a présenté succinctement la stratégie d'audit pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026, l'opinion sur les états financiers consolidés du FIDA, ainsi que sur ceux concernant uniquement le FIDA, et l'attestation relative au rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes. Il a été noté que, dans le cadre de la stratégie, l'assurance procurée par l'audit ne s'appliquait pas à la communication d'informations sur la durabilité. Il a été souligné que la stratégie d'audit suivait une méthodologie descendante, qui reposait elle-même sur la compréhension par le commissaire aux comptes de l'environnement de l'entité, des risques et des contrôles. Les travaux d'audit sur les contrôles comportaient des tests de validation. Le commissaire aux comptes a expliqué le seuil de signification de l'audit et justifié la valeur retenue. Le seul risque significatif présumé concernait le contournement des contrôles par la direction, ce qui était conforme aux exigences du secteur. Le calendrier de présentation de l'information serait aligné sur celui adopté pour l'audit de 2025. Le commissaire aux comptes ferait appel aux services de spécialistes des technologies de l'information et de spécialistes des questions actuarielles.
9. Les membres du Comité ont accueilli favorablement la stratégie d'audit présentée et ont sollicité des éclaircissements sur la collaboration avec AUO, sur l'évaluation des risques liés à la cybersécurité et sur les modalités de transition au sein de l'équipe d'audit.
10. L'auditeur externe a précisé que l'associé responsable de la mission d'audit serait affecté de manière tournante mais qu'une continuité serait assurée dans la composition globale de l'équipe d'audit. L'auditeur externe a aussi indiqué que les échanges avec AUO se poursuivraient et que des spécialistes des technologies de l'information seraient mis à contribution pour évaluer les risques liés à la cybersécurité.
11. La direction a informé le Comité que les honoraires du commissaire aux comptes pour les états financiers consolidés du FIDA et l'attestation des contrôles en matière d'information financière pour l'exercice 2026 avaient été portés à 177 855 EUR pour prendre en compte la hausse du coût de la vie.
12. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a pris note de ce point de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour – Dates proposées pour les réunions du Comité d'audit en 2027 (AC 2026/181/R.4) – pour approbation

13. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a approuvé les dates proposées dans le document, sans modification.

Point 6 de l'ordre du jour – Gestion globale des risques

a) Rapport sur l'adéquation des fonds propres – décembre 2025 (AC 2026/181/R.5) – pour examen

14. Le Comité a accueilli favorablement le Rapport sur l'adéquation des fonds propres et a noté que le FIDA continuait à respecter intégralement la Politique révisée d'adéquation des fonds propres.
15. Les membres ont évoqué des facteurs susceptibles de peser sur les perspectives en matière de fonds propres, notamment la volatilité des taux de change, une croissance endogène plus faible des fonds propres, une utilisation accrue des fonds propres sous l'effet de prêts consentis à des conditions concessionnelles et d'opérations dans des contextes à risque élevé, ainsi que les différences entre les méthodes de notation employées.

16. La direction a confirmé qu'elle continuait à surveiller les principaux facteurs influant sur l'adéquation des fonds propres, dont le risque du portefeuille, les variations de change et les opérations dans des pays à risque élevé. Elle a ajouté que l'approche de financement du FIDA continuait à être fondée sur la stratégie établie, dans le respect de la viabilité financière à long terme.
17. Le Comité a évoqué les prévisions concernant le ratio de Fitch rapportant le capital utilisable aux actifs pondérés en fonction du risque, indiquant qu'il était susceptible, au fil du temps, d'atteindre la zone de préservation dans un scénario défavorable où les fonds propres du FIDA restaient au-dessus des limites définies dans la politique. Les membres ont sollicité des éclaircissements sur la manière dont cette éventualité était prise en compte dans la prise de décisions, dans le poids relatif affecté aux indicateurs, dans les mesures correctives envisageables et dans la concertation avec Fitch.
18. La direction a expliqué que ce ratio de Fitch était plus exigeant que le ratio de fonds propres utilisables du FIDA et que le ratio de fonds propres ajusté en fonction des risques de Standard & Poor's, principalement dans sa manière de prendre en compte le portefeuille de prêts concessionnels du FIDA. Elle a indiqué que le FIDA suivait simultanément les trois indicateurs, chacun fournissant des informations différentes. Des discussions sur d'éventuels ajustements méthodologiques étaient en cours avec Fitch. La direction a précisé que, dans le cas où la zone de préservation serait atteinte, les mesures envisageables étaient des contributions supplémentaires de la part des Membres, des ajustements des conditions de prêt et un renforcement de l'optimisation des fonds propres, tout en faisant remarquer que chacune de ces options présentait des limites.
19. Les membres ont demandé des précisions concernant l'effet des variations de change sur les fonds propres initiaux disponibles et sur les exigences de fonds propres, notant que les améliorations récemment observées étaient en partie dues à des gains latents. La direction a reconnu que des plus-values de ce type ne se produiraient pas nécessairement de manière régulière, et a indiqué que les mesures d'optimisation des fonds propres prises dans le cadre de la Quatorzième reconstitution des ressources du FIDA concordaient étroitement avec le Rapport sur l'adéquation des fonds propres et visaient à soutenir un programme plus vaste dans des limites de risque supportables.
20. Le Comité a évoqué les conséquences du développement des opérations non souveraines, notant qu'elles ne bénéficiaient pas du statut de créancier privilégié comme les prêts souverains et étaient donc plus fortement capitalisées. La direction a confirmé que ces opérations comportaient un risque de crédit plus élevé et que, si elles se développaient, cette croissance resterait progressive et prudente et serait éclairée par l'apprentissage institutionnel continu du Fonds.
21. Les membres ont sollicité des précisions sur la baisse prévue des fonds propres utilisables en 2026 et sur la définition des zones de gestion. La direction a expliqué qu'il était normal que les fonds propres utilisables varient d'un cycle de reconstitution à l'autre, et que la baisse apparente était imputable à la comparaison avec la valeur réelle enregistrée en 2025, plus élevée que prévu. Elle a aussi indiqué que les zones de gestion avaient été définies de manière à prendre en compte les nouveaux risques et que, au même titre que le volant de réserve prudentiel, elles reflétaient une approche prudente de la gestion des fonds propres.
22. Les membres ont demandé à la direction de fournir une brève note expliquant – dans la mesure du possible en termes quantitatifs – les principaux déterminants pris en compte dans les différentes prévisions d'évolution du ratio de fonds propres utilisables du FIDA et du ratio de Fitch. Ils ont aussi demandé à être régulièrement informés de l'état de la concertation entre la direction et Fitch et des conséquences potentielles des éventuels changements méthodologiques.

23. **Résultats et suite à donner.** Le document a été considéré comme examiné et serait transmis au Conseil d'administration pour examen en ligne. Une mise à jour concernant la méthodologie employée par Fitch et les échanges associés serait inscrite à l'ordre du jour de la réunion de septembre.

b) Tableau de bord des risques institutionnels – pour information

24. La direction a présenté des informations actualisées sur le tableau de bord des risques institutionnels. Les membres du Comité ont accueilli avec bienveillance la présentation claire et la vue d'ensemble consolidée des indicateurs de risque clés, notant que cette manière de les présenter était instructive pour le Comité et l'aidait dans son rôle de surveillance.
25. Les membres ont sollicité des éclaircissements sur le nombre d'allégations fondées de conduite répréhensible et sur leur gravité. Ils ont demandé si ce constat traduisait des faiblesses systémiques en matière de contrôle ou bien était dû au comportement de certains individus abusant de leur fonction ou contournant les mesures de contrôle. Un membre a demandé si l'objectif de tolérance zéro était réaliste, tout en reconnaissant son utilité pour maintenir l'attention sur le sujet.
26. Les membres ont aussi noté la hausse du pourcentage de projets jugés plutôt insatisfaisants en matière de gestion financière. Il a été demandé de préciser si cette évolution reflétait un engagement délibéré du FIDA dans des contextes à risque élevé et, dans l'affirmative, si le seuil correspondant restait approprié. Les membres ont demandé de quelle façon le FIDA comptait décider dans quel cas les risques étaient supérieurs aux avantages escomptés en matière de développement, et si des mesures plus décisives, comme la clôture des projets, seraient envisagées dans les situations le justifiant.
27. Le Comité a noté que l'indicateur reflétant les annonces de contribution rapportées à l'objectif de reconstitution des ressources n'avait pas atteint son objectif depuis plusieurs années. Un membre a fait remarquer que, même si cet objectif pouvait sembler une référence ambitieuse en interne, l'indicateur pouvait véhiculer un message différent pour des observateurs externes, et a demandé à la direction de réfléchir à son utilité.
28. La direction a accueilli avec satisfaction les retours positifs du Comité sur le tableau de bord des risques institutionnels et a noté que, sous sa forme actuelle, il présentait un bon équilibre entre exhaustivité et utilisabilité. La direction a précisé que l'indicateur portant sur les allégations fondées ne reflétait pas la gravité de chaque affaire mais le nombre d'allégations jugées suffisamment graves pour être renvoyées à la Division du personnel et de la culture interne. La direction a souligné que, compte tenu de l'importance du Code de conduite, maintenir un objectif de tolérance zéro restait approprié.
29. En ce qui concerne la gestion financière des projets, la direction a expliqué que la hausse évoquée du pourcentage de projets jugés plutôt insatisfaisants était imputable à la fois à l'environnement opérationnel du FIDA, qui s'engageait plus dans des contextes à risque élevé, et à des pratiques de supervision plus rigoureuses, grâce auxquelles les difficultés étaient plus systématiquement détectées et rapportées. La direction a noté qu'une gestion financière solide des projets était essentielle pour obtenir des résultats en matière de développement, et qu'un relèvement du seuil pourrait rendre indétectables des risques importants. La direction a donc exprimé son intention de maintenir le seuil existant tout en continuant à surveiller la pertinence et l'utilité de l'indicateur.
30. La direction a expliqué qu'il convenait de continuer à suivre l'indicateur reflétant les annonces de contribution rapportées à l'objectif de reconstitution des ressources afin de préserver la crédibilité de cet objectif. Par ailleurs, il a été noté que les notes attribuées en matière de gestion financière des projets étaient sujettes à une certaine saisonnalité, les missions de supervision étant généralement effectuées au

troisième trimestre, et que la baisse du nombre total de projets faisait augmenter la valeur du rapport. Il a été confirmé que, indépendamment de l'effet technique dû à ce dénominateur plus faible, le nombre de projets jugés insatisfaisants avait augmenté.

31. La direction a ensuite expliqué que l'analyse des causes profondes conduite avait permis de recenser plusieurs facteurs contribuant à cette situation: un manque de capacités dans les unités de gestion de projet, une rotation du personnel élevée dans ces unités et une proportion de projets supérieure dans des pays présentant un risque inhérent substantiel ou élevé. La direction a confirmé que le Bureau de la gestion globale des risques et le Département des opérations financières travaillaient conjointement pour remédier à ces problèmes.
32. AUO a précisé que les quatre affaires fondées renvoyées à la Division du personnel et de la culture interne avaient déjà été signalées dans le rapport d'enquête annuel 2025. Il s'agissait de cas de harcèlement, de harcèlement sexuel, de non-déclaration d'une activité menée à l'extérieur et de divulgation d'informations confidentielles. Des informations complémentaires pouvaient être fournies sur demande.
33. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a pris note des informations actualisées sur le tableau de bord des risques institutionnels.

Point 7 de l'ordre du jour – Informations actualisées sur la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (AC 2026/181/R.6) – pour information

34. La direction a fait le point sur les activités menées et les progrès accomplis dans le cadre de cette politique. Il a été noté que les activités avaient évolué, tendant vers une fonction plus globale de contrôle préventif de l'intégrité fondée sur trois piliers: la lutte contre la criminalité financière, la protection des données personnelles et le contrôle des risques liés aux fournisseurs et aux tiers. Un appui consultatif était fourni, dans les opérations comme dans les activités institutionnelles, et une supervision était assurée à toutes les étapes des projets (intégration, suivi continu et vérifications *ex post*). Il a été noté que la direction avait adopté une approche axée sur les risques et jouait un rôle important en matière de conseil et de sensibilisation aux politiques, dans tous les domaines. La direction a souligné que la collaboration efficace avec le Bureau du Conseiller juridique, AUO, le Bureau de la déontologie et la Division des technologies de l'information et des communications s'était avérée essentielle pour faciliter la mise en place des contrôles et des mesures d'atténuation et pour adopter les meilleures normes en vigueur dans le secteur. Le partage des connaissances avec d'autres banques multilatérales de développement avait également joué un rôle important.
35. Les membres du Comité ont réservé un accueil favorable aux informations actualisées et ont demandé des précisions sur l'intensification de la collaboration avec le secteur privé et sur la formation et la sélection des contreparties.
36. La direction a fourni des informations en retour, faisant remarquer que les vérifications préalables en matière de lutte contre la criminalité financière constituaient une exigence qualitative formulée par les membres du Conseil. La direction a aussi expliqué que la collaboration avec le secteur privé obéissait à un processus très détaillé, fondé sur une appréciation des risques et appuyé par des systèmes entièrement intégrés.
37. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a pris note de ces informations.

Point 8 de l'ordre du jour – Sélection du commissaire aux comptes pour la période 2027-2031 – pour information

38. La direction a présenté un compte rendu oral de la procédure d'appel d'offres pour la sélection du commissaire aux comptes. Il a été noté que l'appel d'offres avait été

clôturé le 9 juin et que la procédure de passation de marché devait se conclure en juillet; une recommandation serait soumise à l'attention du Comité d'audit à sa cent quatre-vingt-deuxième réunion.

39. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a pris note de ces informations.

Point 9 de l'ordre du jour – Bureau de l'audit et de la surveillance

a) Informations actualisées sur les enquêtes menées par le Bureau de l'audit et de la surveillance – pour information

40. AUO a présenté des renseignements actualisés sur les enquêtes menées. Le nombre de signalements s'élevait à 112 au 1^{er} juin 2026, contre 47 sur la même période en 2025, soit une hausse de 138%. Cette augmentation était principalement attribuée à la décentralisation des opérations, à une sensibilisation accrue des parties prenantes aux politiques pertinentes, à une transmission plus fréquente des problèmes aux niveaux supérieurs et à un plus large recours aux services d'AUD. De plus, il a été noté que les signalements provenaient en premier lieu de requérants externes (68%), puis du personnel du FIDA (21%) et enfin de sources anonymes (11%). La messagerie du service d'assistance anticorruption était le moyen de déclaration utilisé pour 72% des signalements.
41. Les membres ont accueilli favorablement cette mise à jour claire et instructive, et ont noté avec satisfaction la présence d'études de cas illustrant comment les enseignements tirés avaient été appliqués dans d'autres domaines opérationnels, notamment pour effectuer les vérifications préalables nécessaires en matière d'intégrité.
42. Les membres ont pointé le nombre d'affaires impliquant des prestataires de services et des membres du personnel affecté aux programmes, indiquant que ce sujet pourrait être abordé lors de la discussion du Comité sur la communication d'informations à l'extérieur du FIDA prévue ultérieurement. AUO a été félicité pour avoir conservé un bon taux d'affaires classées malgré la croissance du nombre total de dossiers d'enquête.
43. La question de l'augmentation du nombre d'affaires a été soulevée; les membres ont déclaré considérer cette évolution comme un signe potentiellement positif que des pratiques interdites étaient détectées et signalées. Il a été demandé de préciser si AUO avait les capacités pour absorber cette charge supplémentaire, si des modifications des critères de classification des dossiers étaient en cours et si certaines de ces affaires pouvaient éventuellement être réaffectées à la direction.
44. Les membres ont demandé des informations complémentaires sur les facteurs expliquant l'augmentation du nombre d'affaires, notamment la contribution respective de la décentralisation, du plus large recours aux services d'AUD et des autres évolutions au niveau institutionnel.
45. AUO a expliqué que l'augmentation du nombre de dossiers était sensible et que le Bureau était en train d'évaluer son incidence sur les ressources existantes. AUO était en train d'examiner et de renforcer son processus d'enregistrement, affectant un personnel plus expérimenté pour faire en sorte que seuls des dossiers significatifs et suffisamment solides fassent l'objet d'une enquête. Cette approche était conforme aux bonnes pratiques en vigueur dans des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales comparables.
46. Une fois l'approche révisée mise à l'essai, AUO évaluerait son incidence sur les activités d'enquête et les contraintes associées en matière de ressources. En fonction des résultats, AUO pouvait demander des ressources supplémentaires ou bien accepter que certains dossiers prennent plus de temps à traiter.
47. En réponse à la question sur les facteurs expliquant l'augmentation, AUO a mentionné une hausse du nombre de dossiers pour escroquerie, notamment à la

suite d'opérations ayant eu lieu en Asie. Le Bureau a aussi noté que le renforcement et l'expansion des processus de diligence raisonnable avaient contribué à augmenter le nombre de dossiers renvoyés à AUO. Plus globalement, des changements organisationnels récents tels que la décentralisation et l'arrivée de nouveaux membres du personnel avaient pu faire croître le nombre de signalements, certains collègues étant encore en cours de familiarisation avec les politiques et procédures du FIDA.

48. En outre, AUO a présenté les actions en cours pour faire face à cette augmentation: mise en œuvre complète du système de gestion des dossiers, simplification des formulaires de signalement, utilisation d'outils fondés sur des grands modèles de langage hébergés sur un serveur distinct pour faciliter la récapitulation des pièces portées au dossier, et révision de la procédure d'enregistrement pour y inclure une évaluation du caractère significatif des dossiers à un stade précoce. AUO a noté que ces mesures visaient à soutenir l'établissement de priorités et à améliorer l'efficacité.
49. AUO a aussi indiqué que la poursuite de sa campagne de communication et de sensibilisation, qui atteignait entre 1 000 et 2 000 membres du personnel des projets et du FIDA chaque année, contribuait à une amélioration de la communication des données. Le recours croissant aux services d'AUO dans les divisions opérationnelles était considéré comme positif et traduisait une confiance dans le travail du Bureau, même s'il donnait lieu à plus de plaintes.
50. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a pris note de l'ensemble de ces informations actualisées.

b) Bilan des procédures de diffusion des rapports d'audit interne – pour examen

51. Le Comité a évoqué la question de la diffusion des rapports d'audit interne, notant que la politique du FIDA en vigueur en matière de diffusion des documents était relativement restrictive. De plus en plus de parties externes, comme des donateurs de fonds supplémentaires, demandaient à accéder aux rapports d'audit interne à des fins d'accréditation. Les membres ont noté que ces rapports étaient potentiellement porteurs de précieux enseignements pour les parties prenantes externes concernées telles que les gouvernements.
52. Les membres ont reconnu l'importance de préserver la confidentialité et le caractère interne des rapports d'audit, gage de franchise dans les échanges entre AUO et la direction. Parallèlement, le Comité s'est déclaré en faveur de la mise au point de mécanismes soigneusement ajustés pour accroître la valeur ajoutée des rapports d'audit en autorisant leur diffusion restreinte dans des circonstances exceptionnelles, sous réserve de contrôles et de garanties appropriés, dont la consultation du Conseiller juridique.
53. Répondant à une question portant sur des expériences vécues en matière de rapports d'audit interne, AUO a indiqué que des résumés de rapports d'audit avaient été communiqués à des directeurs de pays à deux occasions et que, dans l'un de ces cas, le gouvernement concerné avait ensuite lancé sa propre enquête, ce qui avait conduit à des améliorations.
54. Les membres se sont déclarés favorables à la recherche de solutions permettant une plus grande transparence sans avoir à diffuser les rapports d'audit interne dans leur intégralité ou sans restriction. Il a été suggéré que, lorsque la situation s'y prêtait, AUO prépare des extraits, des notes d'information ou des versions abrégées des rapports à destination des directeurs de pays pour communication aux équipes de projet et aux homologues nationaux, en particulier lorsque les constatations figurant dans ces documents étaient susceptibles de renforcer la gouvernance et la gestion du projet.

55. Le FIDA ayant de plus en plus recours à des fonds supplémentaires et les demandes d'accès aux informations d'audit étant appelées à se multiplier, AUO a recommandé une actualisation de sa charte en vue de clarifier les paramètres régissant la communication des rapports d'audit aux donateurs externes. AUO a aussi proposé que des critères clairs soient établis concernant la communication de résumés ou de rapports abrégés aux homologues nationaux, notamment en matière d'utilité des constatations de l'audit pour améliorer la gouvernance et la gestion du projet.
56. AUO a suggéré que l'opinion d'audit soit un critère pris en compte pour déterminer si des résumés pouvaient être communiqués, par exemple en limitant cette diffusion à des rapports où l'opinion était « insatisfaisant/améliorations majeures requises ». Le président a insisté sur le fait que, dans l'approche proposée, il valait mieux qu'AUO pêche par excès de prudence plutôt que par excès de permissivité.
57. Il a été demandé à AUO de présenter une proposition de plan d'action en matière de diffusion des rapports d'audit interne à la cent quatre-vingt-deuxième réunion du Comité, assortie d'une évaluation des éventuelles modifications à apporter aux politiques du FIDA relatives à la diffusion des documents et à la Charte d'AUO. Cette proposition devait refléter l'intérêt exprimé par le Comité à l'égard d'un élargissement du public destinataire de ces rapports, au besoin grâce à des versions élaguées de manière appropriée, sans renoncer à la confidentialité ni au caractère interne de ces documents.
58. **Résultats et suite à donner.** Le point a été considéré comme examiné et le Comité s'est réjoui à la perspective de débattre du projet concernant la diffusion des rapports d'audit interne à sa cent quatre-vingt-deuxième réunion.

Point 10 de l'ordre du jour – Rapport sur la gestion actif-passif – décembre 2025 (AC 2026/181/R.7) – pour examen

59. La direction a présenté le Rapport sur la gestion actif-passif portant sur le deuxième semestre de l'exercice 2025. Le Comité a été informé que l'exposition du FIDA aux risques liés à la gestion actif-passif demeurerait faible et était conforme aux objectifs du Fonds en matière de viabilité financière. La direction a noté que la composition du bilan était restée globalement stable, les prêts représentant 75% du montant total de l'actif, contre 17% pour les liquidités. Elle a confirmé que tous les ratios de liquidité et de fonds propres se situaient dans les limites prescrites. Il a été noté que la part du bilan financée par l'endettement présentait un écart de duration légèrement négatif (0,5 an), tandis que la part du bilan financée par des fonds propres affichait un écart de duration positif beaucoup plus long (environ 7,5 ans), reflet de l'inscription dans le long terme des prêts à des conditions concessionnelles. S'agissant du risque de taux d'intérêt, la part du bilan du FIDA financée par l'endettement montrait une sensibilité légèrement plus élevée à la hausse des taux d'intérêt pour ce qui est du passif, laquelle était contrebalancée par la longue duration de la part du bilan financée par des fonds propres. S'agissant du risque de change, la direction a noté que le FIDA poursuivait une stratégie d'alignement monétaire prospective. Des informations sur le produit net des intérêts¹ avaient été ajoutées dans le rapport afin de renforcer la transparence et de mieux évaluer la viabilité financière à long terme dans un contexte de croissance de l'effet de levier.
60. Les membres du Comité ont accueilli favorablement ce document et sollicité des informations supplémentaires sur les risques liés aux prêts concessionnels de partenaires et aux taux d'intérêt. Certains membres ont demandé un complément d'information sur l'évolution de l'encours des emprunts non concessionnels et les conséquences potentielles sur les coûts de financement.

¹ Différence entre les revenus issus des actifs du FIDA, à savoir les prêts et le portefeuille de liquidités, et le coût de financement de ces actifs.

61. La direction a précisé que le produit net des intérêts se basait sur la performance absolue. Il a été noté que tous les prêts contribuaient au produit net des intérêts à travers la marge. Le montant des prêts ordinaires était inférieur à l'encours de la dette. La direction a expliqué que la dette résiduelle était prise en compte dans le portefeuille de liquidités et in fine convertie en décaissements. Il a aussi été précisé que les prêts concessionnels de partenaire se caractérisaient par des conditions particulièrement concessionnelles et permettaient une rétrocession de prêts à des conditions favorables.
62. **Résultats et suite à donner.** Le document a été examiné. Il serait soumis pour information au Conseil d'administration.

Point 11 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire pour la cent quatre-vingt-deuxième réunion du Comité d'audit (AC 2026/181/R.8) – pour examen

63. **Résultats et suite à donner.** Le document a été considéré comme examiné sous réserve que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour: une proposition de modalités de diffusion des rapports d'audit interne et une note de la direction sur les principaux facteurs contribuant à l'évolution prévue des ratios de fonds propres du FIDA.

Point 12 de l'ordre du jour – Questions diverses

a) Rapports d'audit interne

64. Aucun rapport d'audit interne n'a été examiné.

b) Présentation orale de l'Exposé de la politique de placement 2027 – pour information

65. La direction a présenté un aperçu de l'Exposé de la politique de placement proposé, qui adoptait une approche fondée sur des principes pour moderniser la gouvernance des investissements tout en gardant au centre des préoccupations la préservation du capital, la liquidité et le rendement. Ainsi, le Conseil d'administration jouerait un rôle de supervision stratégique, offrant à la direction plus de souplesse pour répondre à l'évolution des marchés et créer un cadre plus durable et orienté vers l'avenir, aligné sur les pratiques des institutions financières internationales et banques multilatérales de développement comparables.
66. **Résultats et suite à donner.** Le Comité a pris note de ces informations.